



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut Jossart
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 13/07/2023

N/Réf. : SGL40015_711_PU **SAINT-GILLES. Rue Moris Rue Antoine Bréart (n°1 à 47) Carrefour des rues d'Albanie, d'Irlande, d'Espagne, de Lombardie, de Savoie et Chaussée de Waterloo**
Gest. : MB/FM
NOVA : 13/PFD/1900200
Corr: Fanny MOSCHOS
Lindsay Lejeune
(=ZP de la maison du peintre Gouweloos sises Rue d'Irlande n°70, de la maison J-B Aglave sise n°7 Rue Antoine Bréart et de l'immeuble d'angle moderniste sis 47 Rue Antoine Bréart, classés comme monument)
PERMIS D'URBANISME : Réaménager de façade à façade et réorganiser la circulation de la rue Moris et ses carrefours, et renouveler les infrastructures (rails et caténaires) dans la rue Antoine Bréart

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 19/06/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 05/07/2023, concernant la demande sous rubrique.



Situation ©Brugis. En rouge, le périmètre du projet.



Situation actuelle Rue Moris.
©Google Street View



Situation actuelle Rue Antoine Bréart. ©Google Street View

Le périmètre d'intervention intervient sur trois zones de protection de biens classés comme monument: la maison du peintre Gouweloos sise Rue d'Irlande n°70, la maison J-B Aglave sise n°7 Rue Antoine Bréart et l'immeuble d'angle moderniste sis 47 Rue Antoine Bréart,

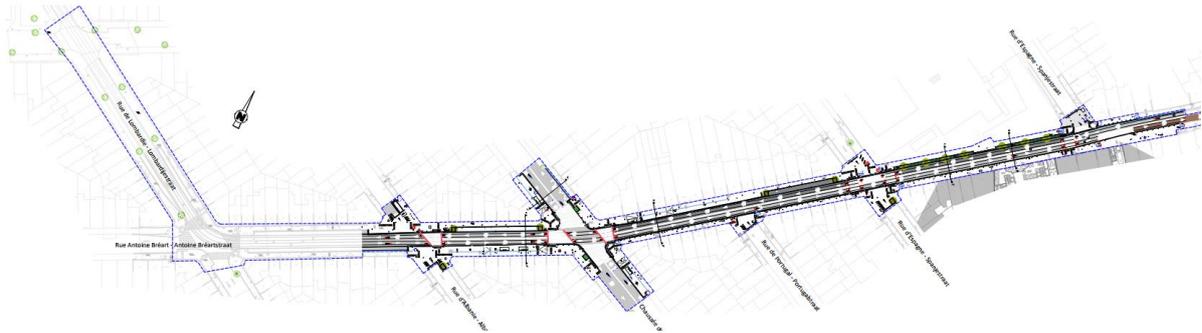
La CRMS a déjà été interrogée sur d'autres projets de réaménagement de façade à façade le long du trajet de la ligne de tram 81. Son dernier avis concernait la rue de l'Aqueduc : https://crms.brussels/sites/default/files/avis/647/SGL40020_647_Aqueduc_tram_1.pdf La CRMS y recommandait d'éviter l'emploi de différents revêtements distincts pour la chaussée (asphalte et pavés en porphyre de réemploi) car cela crée une discontinuité peu propice à la lisibilité du paysage urbain.

La demande

Le projet consiste en un réaménagement complet de façade à façade, y compris le renouvellement des voies de tram, dans le tronçon de la Rue Moris et de la Rue Antoine Bréart, situé entre le carrefour

1/2

Janson et la Rue de Lombardie. La Rue Moris est mise en sens unique pour le trafic automobile, le tram continuant à circuler dans les deux sens. La voie de tram entre la Rue d'Irlande et la Chaussée de Waterloo est aménagée en site propre, caractérisé par un revêtement distinct (pavés porphyres sciés). Quatorze emplacements de stationnement automobile sont prévus (8 dans la Rue Antoine Bréart, 6 dans la Rue Moris), avec la plantation d'un alignement d'arbres devant l'institut Jean-Baptiste de La Salle dans la Rue Moris. L'essence proposée est « *Alnus incarna 'Aurea'* ». Les arrêts existants sont modifiés pour permettre un meilleur accès aux motrices des trams T3000 et aux futurs modèles de tram T3200. Les arrêts seront surélevés de 31cm par rapport à la chaussée, et sur le trottoir des rampes inclinées permettent l'accessibilité PMR. Le renouvellement des caténaires privilégie le réemploi des attaches en façades, cependant l'installation de neuf poteaux porte-caténaires reste nécessaire.



Implantation – situation projetée. Image tirée du dossier.

Avis de la CRMS

De manière générale, le projet s'inscrit dans la continuité des interventions déjà effectuées le long du trajet de la ligne 81. Les interventions proposées sont respectueuses du patrimoine bâti existant. Concernant la cohérence du paysage urbain, la CRMS avait exprimé dans son avis concernant la rue de l'Aqueduc, sa réticence à l'usage de revêtements distincts. Cependant, puisque cela a été mis en œuvre, elle recommande de poursuivre cette logique dans un souci de cohérence d'ensemble des voiries le long du trajet du tram. Concernant le mobilier urbain, les nouveaux abris aux arrêts seront du modèle « Foster », et la note explicative mentionne que le mobilier urbain sera de couleur grise (RAL 7003). Ailleurs sur la ligne, dont les tronçons récemment réaménagés, il a été fait usage du modèle « Horta » pour les abris, et d'une couleur verte pour le mobilier urbain. Dans un souci de cohérence sur l'ensemble de la ligne, la CRMS demande que le modèle d'abri « Horta » soit privilégié ainsi que l'utilisation de la couleur verte pour le mobilier.



Modèle d'abri « Foster » projeté. Image tirée du dossier



Modèle d'abri « Horta », installé Rue de l'Aqueduc ©Google Street View 2023



Mobilier urbain de couleur verte existant

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE

Secrétaire


C. FRISQUE

Président

c.c. à : fmoschos@urban.brussels ; llejeune@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; urban_avis.advises@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels